

# **COMITE DE PILOTAGE**

## **ESPACE SAISONNIERS PERIGORD NOIR**

### **OBJECTIFS 2007**

(Jeudi 14 décembre 2006 à 9 h 30 à Sarlat)

Présents : Jean-Luc BOUSQUET (UMIH), Patrick BAIGUERA (Club Hôtelier), Philippe HIRSCH (SDHPA), Gilles OUARDI (Asso.des loueurs canoës), Valérie LAFFARGUE (Adefa), Fabrice GAREYTE (CRDA), Claudine CATINEL (MSA), Pierre PLANTIE (CCI), Henri BOUCHARD (Elu Chambre Agriculture), Laurent MATHIEU (GERS), Jacques LOUGE (ARDIAA), Yves EVENO et Thierry FRICONNET (CFDT), Anne ALBARET Conseil Régional MFE), Maryse BRIERE (MLPN), François VIDILLES – Laurent ESTIME – Céline ESCALIER – Chantal BERTHOME (MDE)

Absents excusés : Anne-Marie PLANTIE (DDTE), Sylvie LIPART (ALE Sarlat), Janine MOREAU (ALE Terrasson).

Absents : Daniel FENAUX (Conseil Général), Jean-François CAZARD MAUREL (Chambre Agriculture), Jean LALAY (MDE), André BARBE (Sites en Périgord).

---

## Tour de table de présentation des membres

---

### Introduction

La maison de l'emploi fonctionne officiellement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006. La convention financière (toujours en cours de signature) couvre 4 années, soit jusqu'en septembre 2010. L'Etat apporte 80 % des moyens nouveaux de la Maison de l'emploi qui a deux établissements : à Sarlat et Terrasson, et une volonté de rayonner sur tout le territoire, grâce notamment à un réseau de points emploi, mais aussi à des actions itinérantes. Dans les objectifs pluriannuels de la MDE - sur proposition des Chambres consulaires et du GERS - les partenaires ont retenu le programme d'Infos saisonniers.

Un comité de pilotage composé de différents partenaires du travail saisonnier est constitué. Il précisera consensuellement les objectifs annuels d'Info Saisonniers, évaluera les résultats de son travail et orientera son action années après années.

---

Le Comité de Pilotage valide l'organisation et les objectifs 2007 (cf support de réunion remis en séance et dupliqué en pièce jointe). Il se réunira de nouveau à la fin de la saison 07 pour un bilan et une évaluation. Entre-temps, les bilans 2005 et 2006 seront mis en ligne sur le site du pays, volet emploi [www.pays-perigord-noir.fr/emploi](http://www.pays-perigord-noir.fr/emploi) avec une rubrique dédiée au travail saisonnier (pour la fin février 07).

### **Les autres points débattus :**

➤ Offres d'emploi / Collecte et actualisation :

- ❖ Sur le suivi des offres d'emploi déposées à la Bourse d'emploi : il est difficile d'obtenir une réponse de l'employeur sur le nom de la personne recrutée. Dès lors, comment mesurer exactement la performance de la bourse ? Solution

proposée par J.Louge : un « engagement de réciprocité » à communiquer à chaque employeur qui déposera une offre.

- ❖ Prévoir de quantifier le nombre d'entreprises qui souhaitent l'anonymat lors du dépôt de leur offre d'emploi. A ce propos, accord du comité sur l'organisation de la bourse de l'emploi en cours d'informatisation : offre masquée ou non masquée au choix de chaque employeur, profils de candidats masqués et non masqués sur le même principe. Un texte explicatif sur ces différentes options sera mis en ligne avec la bourse.
- Recherche d'emplois saisonniers agricoles : prévoir d'établir un lien entre le site du Pays du Périgord Noir et celui de l'ADEFPA.
- Propositions :
  - ❖ Validée : Journée « jobs d'été » : la CFDT informe le comité qu'elle organise des journées de ce type sur différents sites (campus Bordeaux, Pau) et peut recevoir les offres d'emploi dites « jobs d'été » pour en faire la promo.
  - ❖ A débattre : la CFDT propose des tables rondes sur des thèmes intéressant employeurs et salariés lors des journées emploi.

➤ Promotion de la charte de l'emploi saisonnier en Dordogne : *Les constats* :

- Il est rappelé que cette charte, spécifique à l'hôtellerie restauration et hôtellerie de plein air, représente une démarche d'engagement « moral » afin de sensibiliser les signataires employeurs et salariés à leurs droits et devoirs, et ainsi limiter les conflits potentiels par une meilleure connaissance réciproque.
- ❖ Problème de « visibilité » de l'engagement (voir l'autocollant sur porte d'entrée).
- ❖ Nécessité de centraliser les engagements.

Actions à mettre en œuvre pour la promotion de la charte :

- ❖ Améliorer l'information des employeurs et demandeurs d'emploi : Laurent ESTIME, chargé d'aider les employeurs dans leur gestion des ressources humaines (GPEC), le fait déjà. L'Espace saisonniers contribue et contribuera également à la diffusion de la charte.
- ❖ Mise en ligne de cette charte sur le site du Pays.
- ❖ CFDT : Projet de table ronde employeurs/salariés pour valorisation de cette charte.

L'élargissement de la charte aux activités saisonnières agricoles et agro-alimentaires est évoqué. Elle se composerait de deux parties : un socle commun aux emplois saisonniers et un encart spécifique pour chaque secteur d'activité (conventions collectives différentes). Les partenaires envisagent une rédaction pour 2008.

➤ La formation / *Les constats* :

- ❖ Les stagiaires formés par le GRETA pour un CAP cuisine : JL Bousquet (UMIH) demande ce que deviennent les personnes après la première saison. Quel est le devenir sur 3 ans ? Quels sont les profils des personnes positionnées sur ces formations ? Anne ALBARET (MFE - Région aquitaine) répond qu'un bilan post formation est établi à partir du déclaratif des personnes sur 6 et 12 mois. La politique de la Région est d'élever le niveau de qualification des personnes et ne s'attache pas spécialement au lien emploi - formation. Dès lors que l'ancien stagiaire / DE a un emploi, le résultat est déjà appréciable.
- ❖ En 2005, l'ALE de Sarlat, l'EEE et des professionnels ont déposé un dossier de demande de financement pour quelques parcours de DE en formation au GRETA durant l'hiver dans la perspective de la saison touristique suivante (inventaire des besoins réalisé par l'EEE : 25 offres d'emploi fermes sur 6 mois et plus collectées). Le comité régional des Assedic a refusé de financer ces formations « commis de cuisine » au motif que la formation ne débouchait pas sur des emplois pérennes car le secteur est structurellement saisonnier. Mr. EVENO (CFDT) demande la copie du dossier pour examiner dans quelles conditions il pourrait être représenté sur 2007 ou 2008.
  - Anne ALBARET (MFE) nous informe que la formation « ouvrier agricole polyvalent », organisée par le CFPPA, est reconduite en 2007 à l'échelle départementale.
- ❖ La formation « CQP hébergement » de la MFR/Salignac est reportée fin du 1<sup>er</sup> trim. 2007. Appui de la Maison de l'emploi / L.Estime

#### ➤ Le logement

Un PIG saisonnier agricole démarre début juillet 2007 avec le PACT ARIM - animation ADEFA Dordogne. Le Service de gestion locatif du Pact Arim (SIRES) s'occupera de la gestion des relations propriétaires/locataires (placement). Financement ANAH 50 % - Région 10 % - Conseil Général 10 % (à confirmer). Ce programme s'adresse à tout propriétaire désireux de réhabiliter un bien immobilier et devra en contrepartie respecter certaines obligations : engagement sur 9 ans pour location aux saisonniers... Une obligation d'occupation du logement de 4 mois est exigée. Une extension à d'autres publics saisonniers pourrait être envisagée. Ce programme peut-il être élargi à d'autres professionnels ?

Rappel du plan habitat jeune en cours sur le Périgord Noir, animé par Elodie LACOSTE, mis en place dans les mêmes conditions pour les propriétaires et s'adressant aux jeunes de - de 30 ans. Ce plan a permis la mise en place d'une bourse du logement en ligne sur le site internet du pays [www.pays-perigord-noir.fr/habitat](http://www.pays-perigord-noir.fr/habitat)

Dossier à suivre.....avec l'Espace Saisonniers, E.LACOSTE, ADEFA et PACT ARIM.

- L'emploi partagé : Le GERS propose une réunion de travail spécifique pour échanger avec les professionnels de l'hôtellerie restauration et campings afin d'élargir leur activité en faisant appel au groupement et à la pluriactivité.